



## ASTACUS LEPTODACTYLUS

**Nom commun :** Écrevisse à pattes grêles

**Catégorie :** FAUNE

**Famille :** *Astacidae*

**Milieu :** Eau douce

**Origine géographique :** Sibérie occidentale - Turquie

**Nom Anglais :** Turkish crayfish

**Auteur :** Eschscholtz, 1823

**Introduction en France :** métropole

### MODALITÉS DE GESTION

L'espèce ne fait pas l'objet de mesures de gestion en France actuellement.

### MODALITÉS D'INTRODUCTION EN FRANCE ET IMPACTS DOCUMENTÉS

Introduite volontairement en Europe pour la consommation et le repeuplement, l'Écrevisse à pattes grêles est aujourd'hui signalée dans 32 pays ([Holdich et al., 2009](#) ; [Kouba et al., 2014](#)).

En France, l'espèce est mentionnée de façon régulière à partir du début du XXe siècle. Sa présence est signalée par plusieurs auteurs dans des lots d'Écrevisses à pattes rouges (*Astacus astacus*) destinées au repeuplement (Collas, données non publiées).

L'espèce n'apparaît officiellement dans la faune française qu'à partir des années 1990, lors de la seconde enquête nationale réalisée par le Conseil Supérieur de la Pêche, malgré des acclimatations vérifiées sur des plans d'eau dès la moitié du XXe siècle (la plus ancienne acclimatation vérifiée est localisée dans l'est, où une ballastière aurait été peuplée vers 1945-1946 avec quelques individus ramenés de Tchécoslovaquie par des troupes américaines ([Laurent et al., 1984](#))). Lors de cette enquête, elle est signalée dans 26 départements.

La dernière enquête nationale sur la répartition des écrevisses en France réalisée en 2014 ([Collas et al., 2014](#)), relève la présence de l'espèce dans 45 départements, avec une répartition hétérogène sur le territoire et souvent observée dans des plans d'eau privés difficiles d'accès.

L'écrevisse à pattes grêles est sensible à la peste des écrevisses et ne présente pas les inconvénients des autres espèces d'écrevisses exotiques (agressivité, creusement des berges, prolifération). Ses populations étant soumises aux pressions exercées par les autres espèces exotiques, elle a rarement établi des populations pérennes ([Collas, 2007](#)). Aucun impact sur le milieu n'est documenté ou reporté actuellement.

### Répartitions :

[En France](#)

[En Europe](#)

**Contributions :** Marc Collas, Agence française pour la biodiversité

**Date de rédaction :** 31/07/2017, version 2.

## PRODUCT DESCRIPTION

Pas de retour d'expérience de gestion disponible actuellement. [Invabio](#)

[Fédérations de pêche de Lorraine](#)

[INPN](#)

[DAISIE](#)

[GB NNS](#)

[Collas M., Julien C., Monnier D., 2007. La situation des écrevisses en France. Résultats de l'enquête nationale réalisée en 2006 par le Conseil Supérieur de la Pêche. Conseil Supérieur de la Pêche, Délégation régionale de Metz, 42 p.](#)

[Collas M., 2010. Gestion des espèces invasives en milieux aquatiques. Le cas des écrevisses dans le département des Vosges. Séminaire IBMA - 12-14 octobre 2010, Paris. 20 pp.](#)

[Collas M., Burgun V., Grandjean F., Poulet N. & Penil C. 2014. La situation des écrevisses en France Résultats de l'enquête nationale 2014, Onema.](#)

[Holdich D.M., Reynolds J.D., Souty-Grosset C. & Sibley P.J. 2009. A review of the ever increasing threat to European crayfish from non-indigenous crayfish species. Knowledge and Management of Aquatic Ecosystems : 394-395, 11.](#)

[Köksal, G., Holdich, D.M., Lowery, R.S., others, 1988. \*Astacus leptodactylus\* in Europe. Freshwater crayfish: biology, management and exploitation. 365-400.](#)

[Kouba A., Petrusek A. & Kozak P. \(2014\). Continental-wide distribution of crayfish species in Europe: update and maps. Knowledge and Management of Aquatic Ecosystems. 413\(5\): 1-31.](#)

[Laurent P.J., Vigneux D. et Vigneux E. 1984. Présence en France d'espèces exotiques d'écrevisses provenant d'introductions récentes. In Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures, 1984. . Doc.Tech.CECPI, \(42\) Suppl.Vol.2 : 283-554.](#)

[Poulet N. 2014. Les méthodes de contrôle des populations d'écrevisses invasives. Revue synthétique. Onema - DAST, 13 pp.](#)

Espèce non réglementée.

**CITATION**

GT IBMA. 2016. *Astacus leptodactylus*. Base d'information sur les invasions biologiques en milieux aquatiques. Groupe de travail national Invasions biologiques en milieux aquatiques. UICN France et Agence française pour la biodiversité.

